

Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt trois le Conseil d'Administration de ce CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, VAN DE VELDE Michel.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	8	8
		Pour : 8
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Mmes CATEL Chrystèle, PARHUITTE Eliane, VAN DE VELDE Marie-Paule; MM. BERULLIER Frédéric, DEVAUX Claude, DUMONT Olivier, RETOURNE Vincent, VAN DE VELDE Michel

Procurations :**Étai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
13 mars 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Mme HENNEBERT Marie Josée.

Date d'affichage
27 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

27 mars 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. BERULLIER Frédéric.

et publication du

27 mars 2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Michel VAN DE VELDE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 21 mars 2023 .

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	144,60
- un excédent reporté de :	1 403,46
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 258,86
- un excédent d'investissement de :	522,13
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	522,13

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	1 258,86
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 258,86
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	522,13

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Morisel

Le secrétaire, BÉRULLIER Frédéric

Le Président VAN DE VELDE Michel

